

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LA PROLONGATION DU
PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL EN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES HOMMES 2017-2022

1. MISE EN CONTEXTE

- Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux a décidé de prolonger d'une année le Plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes 2017-2022 (PASBEH) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). La prolongation d'une année en 2022-2023 permettra notamment de bonifier le bilan préliminaire du plan d'action tout en complétant certaines activités. Par la suite, un nouveau plan d'action ministériel pluriannuel sera déposé en 2023-2024.
- Sous la responsabilité exclusive du MSSS, le PASBEH 2017-2022 s'appuie sur trois grandes orientations et contient dix-sept actions. Il bénéficie d'un budget de 31 M\$ sur cinq ans qui a été autofinancé. Il n'a pas été examiné à l'époque par le Conseil du trésor (CT).
- À la suite de vérifications entre la secrétaire générale du MSSS et le greffier du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), la prolongation du PASBEH n'a pas à être autorisée officiellement par le CT. Cependant, il est souhaité que le secteur budgétaire reçoive la demande avant que le MSSS procède au prolongement du plan, afin de s'assurer de la conformité du financement.
- La présente note d'information vise à répondre à cette demande et les équipes des secteurs budgétaires du MSSS et du SCT pourront échanger à cet égard.

2. MESURES FINANCIÈRES RECONDUITES POUR UNE ANNÉE

- La Direction adjointe de la planification budgétaire – portefeuille ministériel du MSSS a confirmé que les crédits nécessaires pour la prolongation d'une année du PASBEH en 2022-2023 sont disponibles.
- Les mesures financières reconduites pour une année sont présentées dans le tableau ci-après.

Mesure	Poste budgétaire	Montant qui devrait être reconduit en 2022-2023
2.5 Soutien aux actions régionales en SBEH et aux mécanismes de concertation (pour la mise en place des plans d'action régionaux) - Sommes versées aux établissements du RSSS (CISSS et CIUSSS)	02-02-01-01-BH	1 200 000 \$
2.6 Financement versé pour Communauté de pratique en SBEH – Somme versée au CIUSSE-CHUS	02-02-01-01-BH	40 000 \$ (Selon le devis qui sera convenu)
2.7 et 2.8 Soutien aux organismes communautaires	PSOC ¹	6,475 M\$ (déjà accordé de façon récurrente)
3.1 Favoriser la mise en place d'un créneau d'expertise en SBEH au sein d'un établissement pour maximiser la mobilisation et le développement des connaissances en la matière et améliorer les pratiques au sein du RSSS (Pôle d'expertise) – Somme versée au CIUSSS de la Capitale-Nationale	02-02-01-01-BH	85 500 \$
TOTAL		7 800 500 \$

La sous-ministre adjointe,
Direction générale des programmes dédiés aux
x communautés

Dominique Breton Date : 2022-01-13

Le sous-ministre adjoint,
Direction générale du financement, de l'allocation
des ressources et du budget

Pierre-Albert Coubat Date : 2022-01-12

Ministère :
Unité administrative :

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction de la coordination des orientations et de l'adaptation aux réalités de la diversité

¹ Il est à noter que les mesures financières 2.7 et 2.8 représentent le soutien financier à la mission globale accordé à des organismes communautaires intervenant auprès des hommes. Ce soutien est depuis 2019 intégré au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).